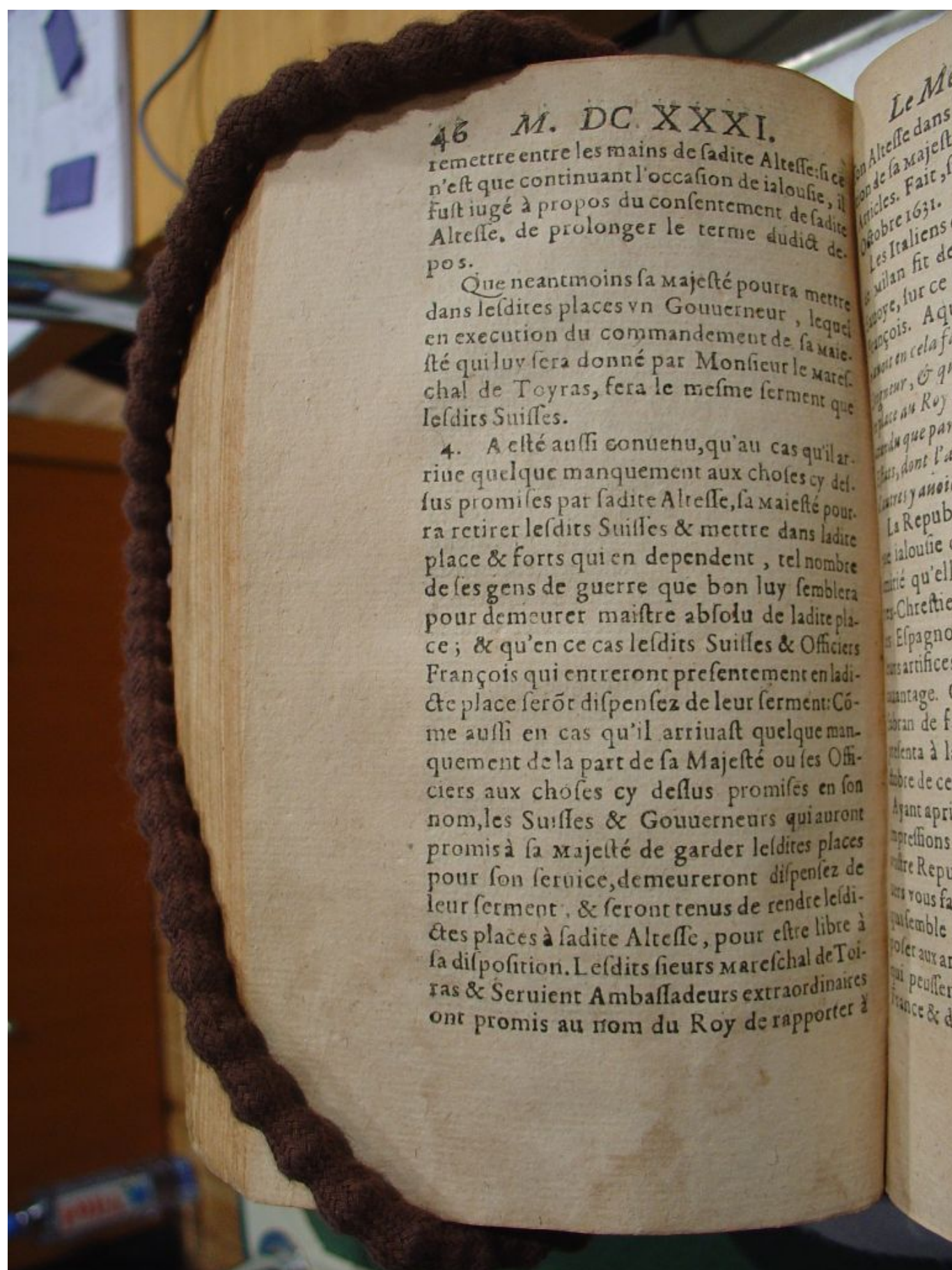
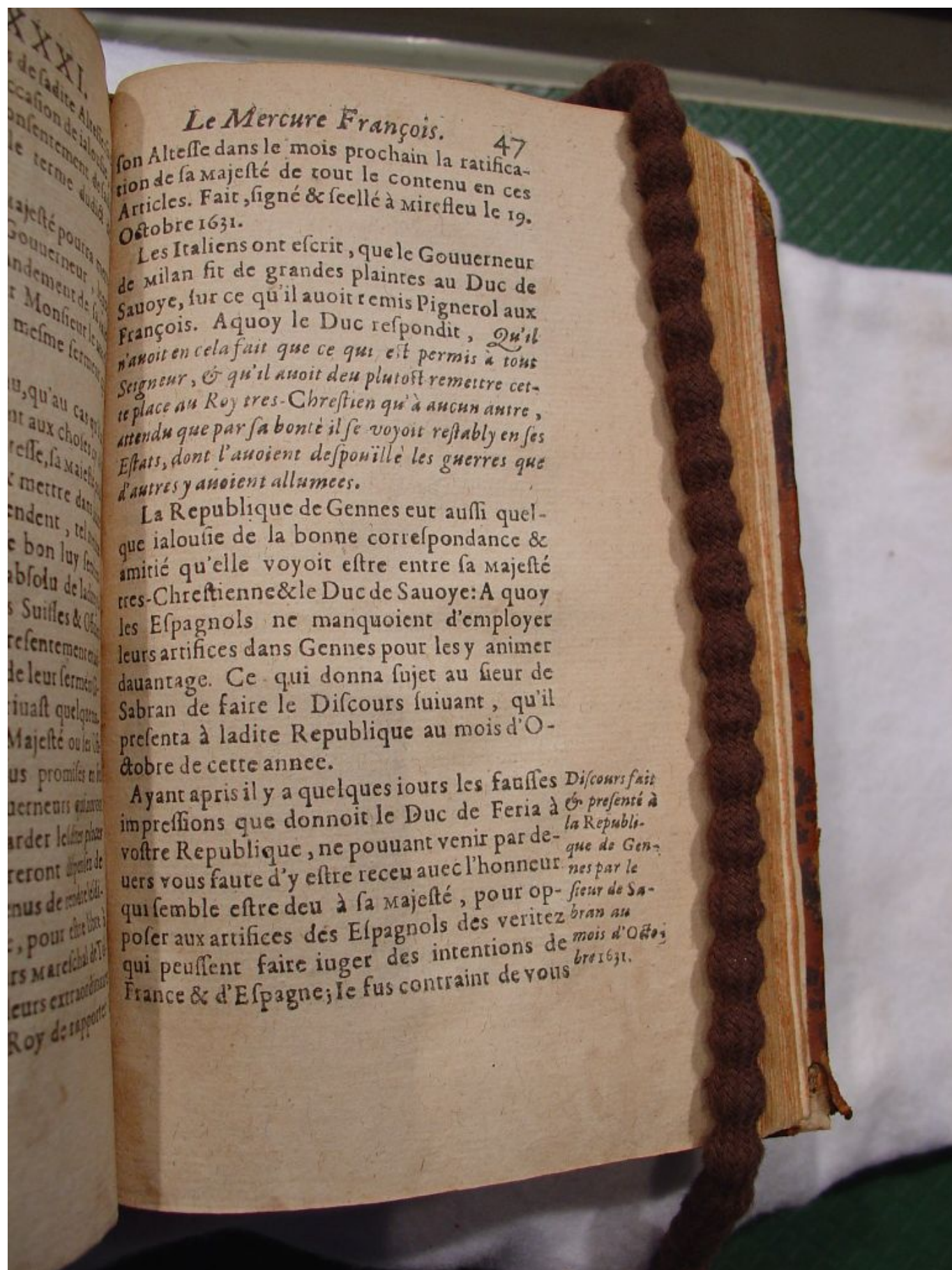


1631_2_046.jpg



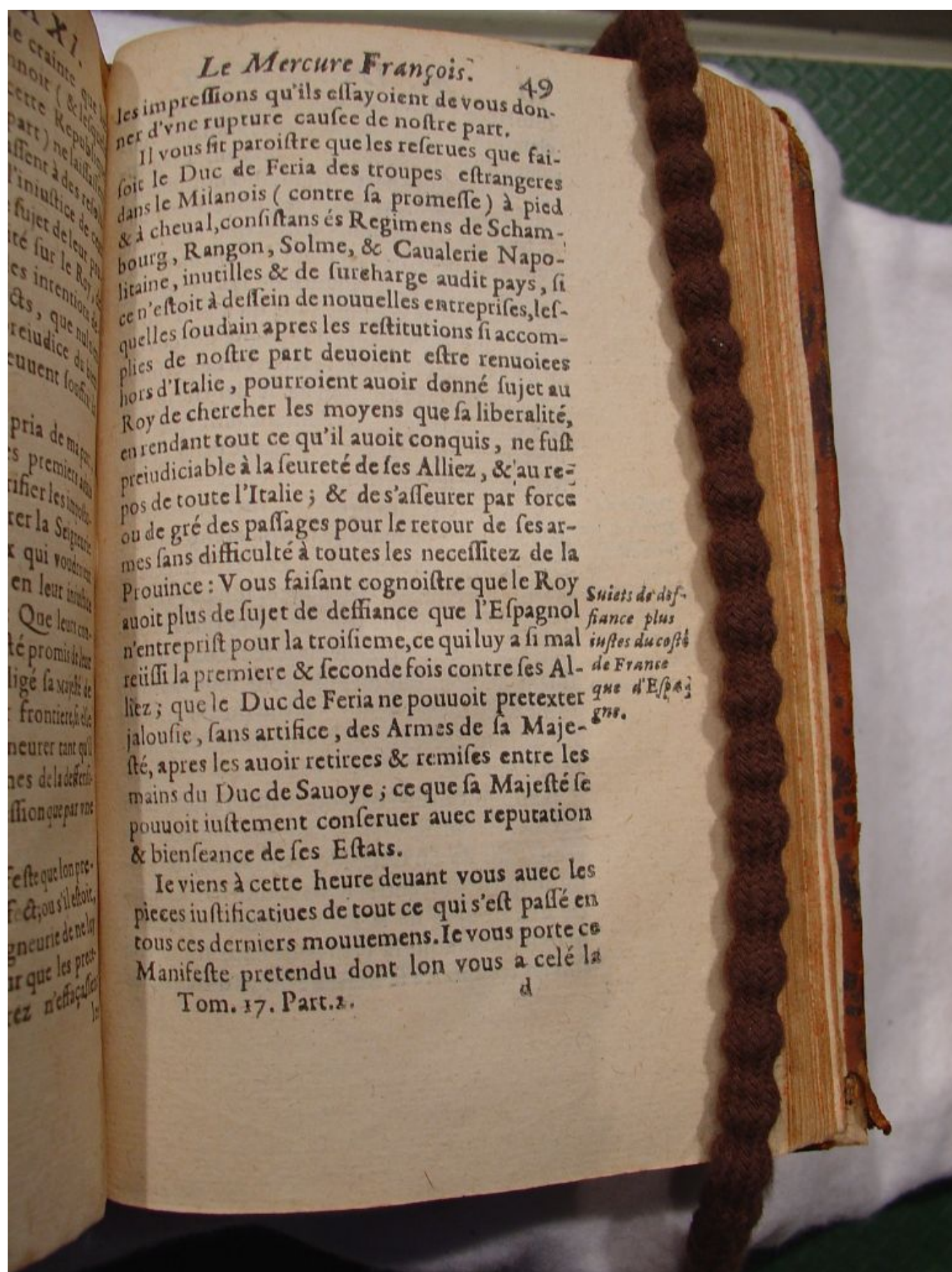
1631_2_047.jpg



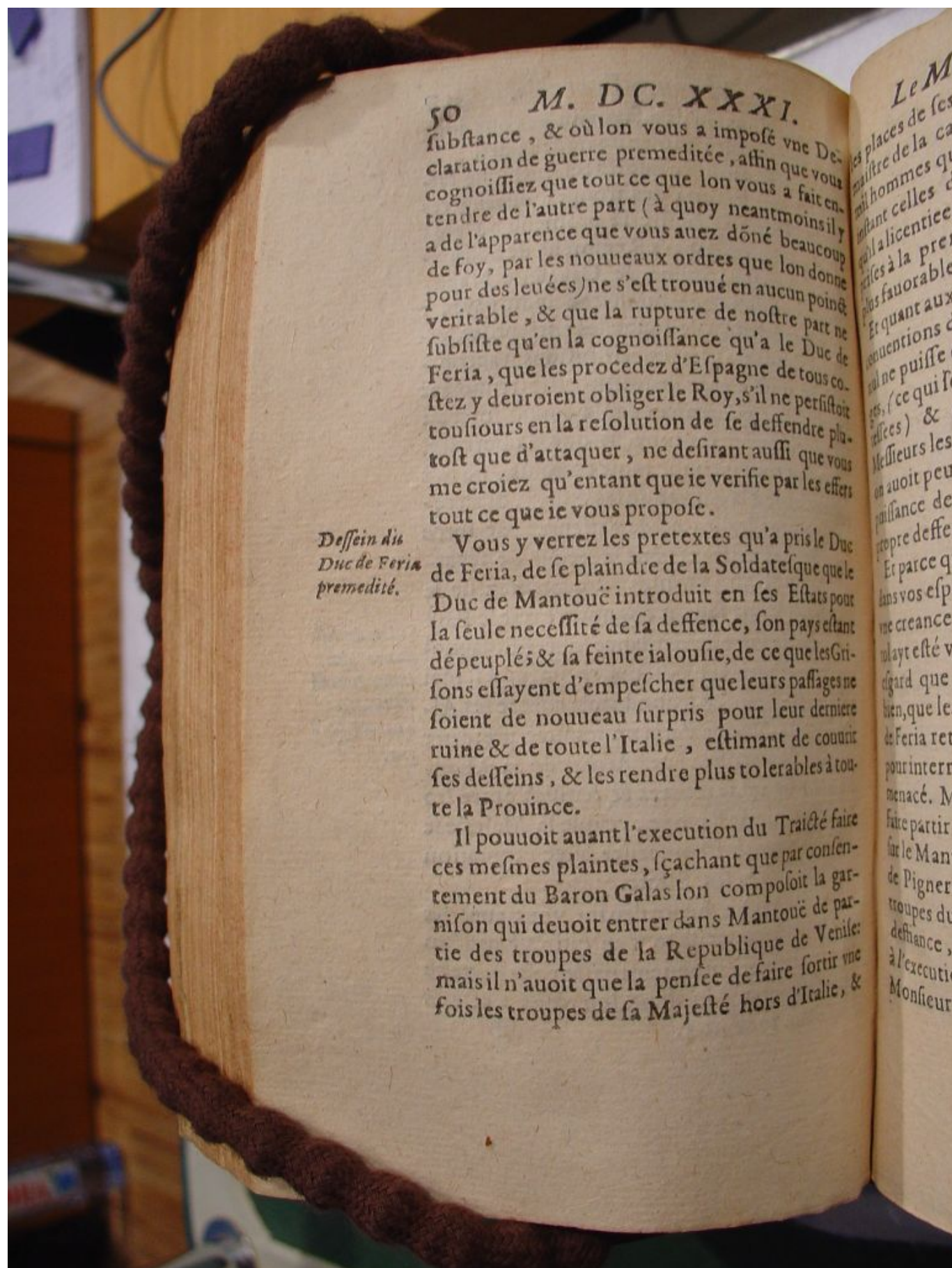
1631_2_048.jpg



1631_2_049.jpg



1631_2_050.jpg



50 M. DC. XXXI.

substance, & où lon vous a imposé vne Declaration de guerre premeditée, afin que vous cognoissiez que tout ce que lon vous a fait entendre de l'autre part (à quoy neantmoins il y a de l'apparence que vous auez donné beaucoup de foy, par les nouveaux ordres que lon donne pour des leuées) ne s'est trouué en aucun point veritable, & que la rupture de nostre part ne subsiste qu'en la cognoissance qu'a le Duc de Feria, que les procedez d'Espagne de tous costez y deuroient obliger le Roy, s'il ne persistoit tousiours en la resolution de se deffendre plutôt que d'attaquer, ne desirant aussi que vous me croiez qu'entant que ie verifie par les effets tout ce que ie vous propose.

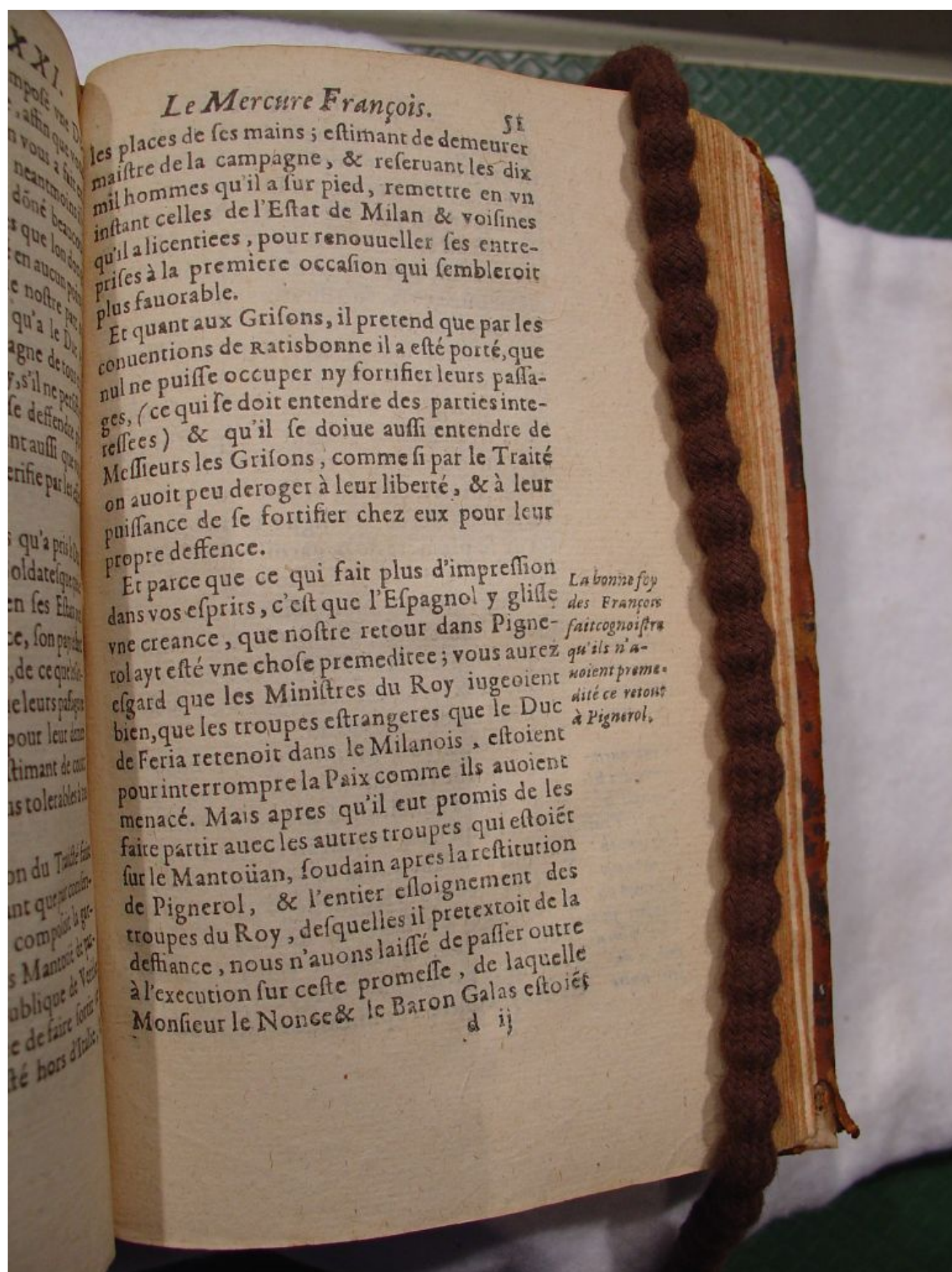
*Dessain du
Duc de Feria
premedité.*

Vous y verrez les pretextes qu'a pris le Duc de Feria, de se plaindre de la Soldatesque que le Duc de Mantouë introduit en ses Estats pour la seule necessité de sa deffence, son pays estant dépeuplé; & sa feinte ialousie, de ce que les Grisons essayent d'empescher que leurs passages ne soient de nouveau surpris pour leur dernière ruine & de tout l'Italie, estimant de couvrir ses desseins, & les rendre plus tolerables à toute la Prouince.

Il pouuoit auant l'execution du Traicté faire ces mesmes plaintes, sçachant que par consentement du Baron Galas lon compoloit la garnison qui deuoit entrer dans Mantouë de partie des troupes de la Republique de Venise: mais il n'auoit que la pensee de faire sortir vne fois les troupes de sa Majesté hors d'Italie, &

Le M
les places de ses
maître de la ca
mil hommes qu
stant celles d
qu'il a licentie
prises à la pre
plus favorable
Et quant aux
conuenions d
qui ne puisse
ges, (ce qui se
cesses) &
Messieurs les
on auoit peu
puissance de
propre deffe
Et parce qu
dans vos espr
vne creance
n'ayt esté v
égard que
bien, que les
de Feria ret
pour interr
menacé. M
faire partir
sur le Mant
de Pignere
troupes du
désiance,
à l'executio
Monsieur

1631_2_051.jpg



1631_2_052.jpg



52 M. DC. XXXI.

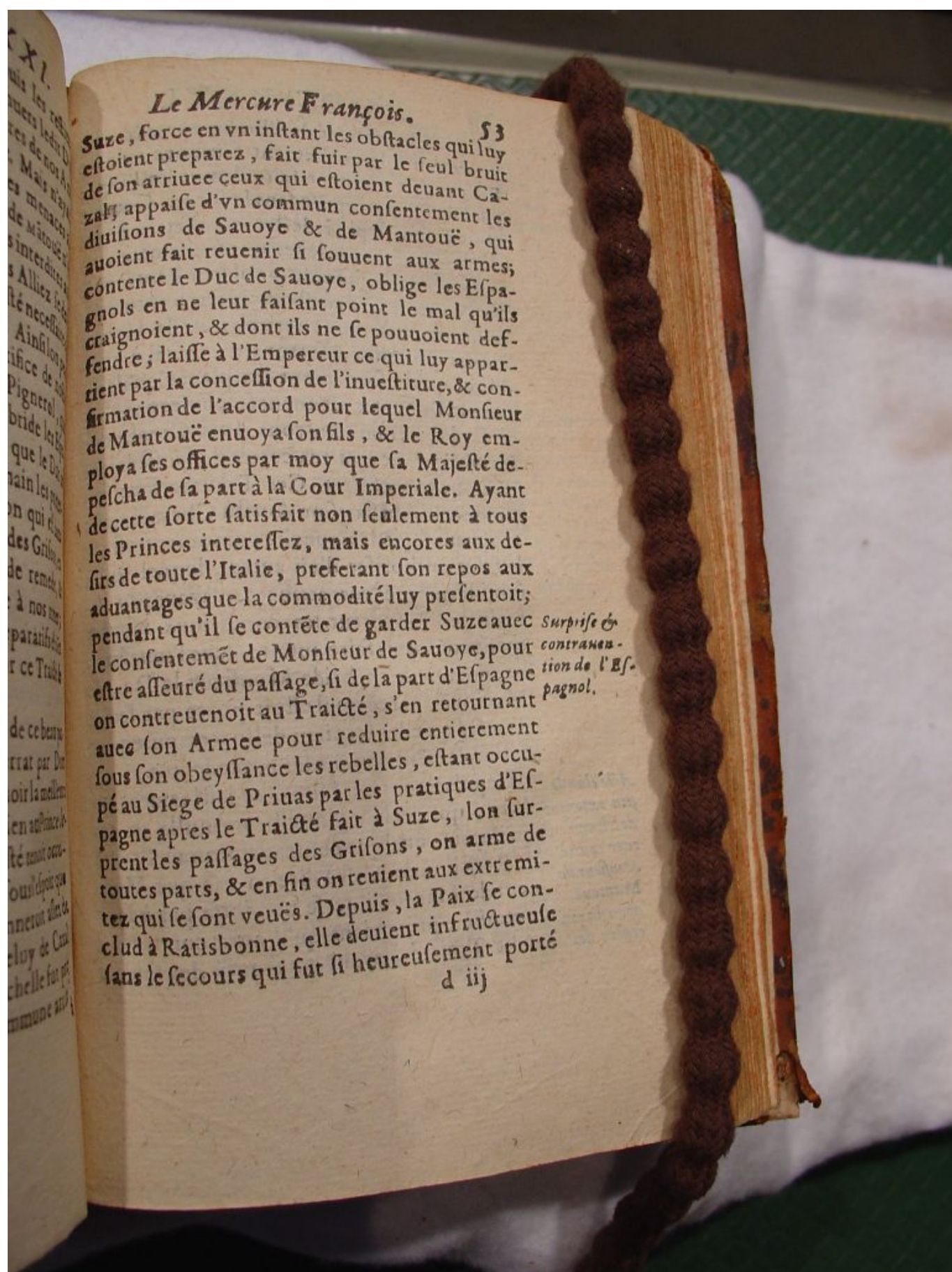
comme garants ; lesquels depuis les restitu-
tions faites se sont emploiez enuers les resti-
de Feria, sollicitez par les Lettres de nos Am-
bassadeurs du 26. Septembre. Mais n'ayant
rapporté du Duc de Feria que des menaces af-
sez impuissantes si la garnison de mātouë n'en
estoit ostee, & les fortifications interdites aux
Grisons ; son entreprise sur nos Alliez se des-
courrant tousiours plus, il a esté necessaire de
pouroir à ce dernier remede. Ainsin on peut
iuger qu'il n'y a eu aucun artifice de nostre
part, ny dessein de reuenir à Pignerol, que
lon a eu depuis pour tenir en bride les Espa-
gnols. Mais il est bien visible que le Duc de
Feria s'est reserué de longue-main les preter-
tes de se plaindre de la garnison qui est dans
Mantouë, & de la fortification des Grisons, en
vn temps qu'il n'y auoit point de remede, &
qu'il estimoit le retour difficile à nos armes ;
ce qui fait paroistre que les preparatifs estoient
premeditez, pour rendre encor ce Traicté de
paix nul comme les autres.

*Contraven-
tions des Es-
pagnols à
tous les Trai-
tez, nonob-
stant la mo-
deration du
Roy lors qu'il
auoit plus de
moyen de
leur nuire*

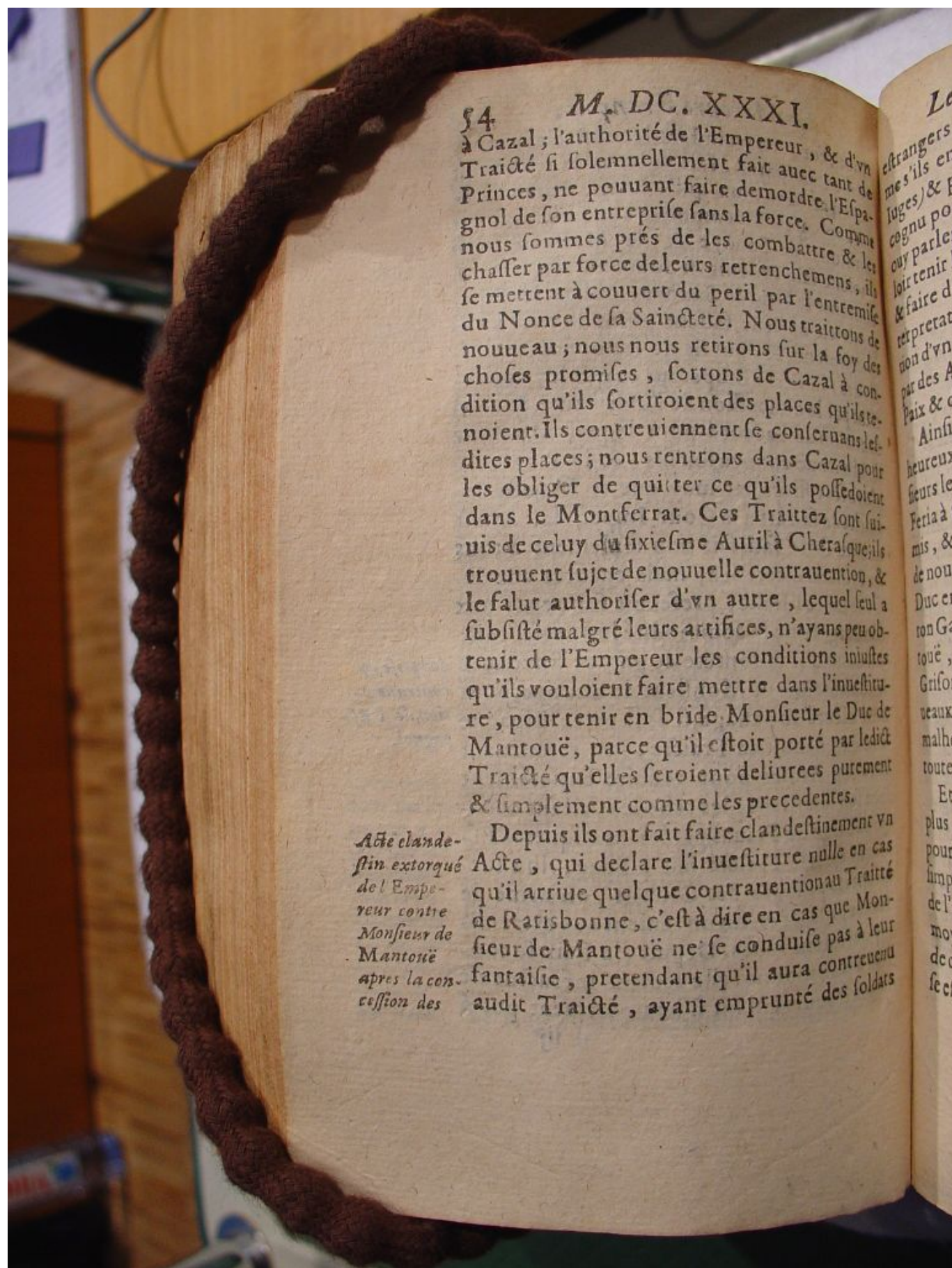
Souuenez-vous Messieurs, de ce beau par-
tage qui fut fait du Montferrat par Dom
Gonzalez, à condition d'en auoir la meilleure
part, sans qu'il en demeurast rien au Prince le-
gitime, pendant que sa Majesté tenoit occu-
pees ses forces à la Rochelle, sous l'espoir que
la longueur du siege luy donneroit assez de
loisir pour venir à bout de celuy de Casal.
Dieu ne le permit pas : la Rochelle fut prise.
Le Roy contre l'opinion commune attint à

*Le M...
Suzer, force e
estoit prepa
de son arriue
zaly appaise
diuisions de
auoient fait
contente le I
gnols en ne
caignoient
fendre ; laiff
tient par la c
firmation de
de Mantouë
ploya ses off
pescha de sa
de cette for
les Princes
fins de tout
aduantages
pendant qu
le consente
estre alleu
on contret
avec son
sous son ol
pé au Sieg
paigne apr
pren les
toutes par
tez qui se
clud à Ra
sans le sec*

1631_2_053.jpg



1631_2_054.jpg



1631_2_055.jpg

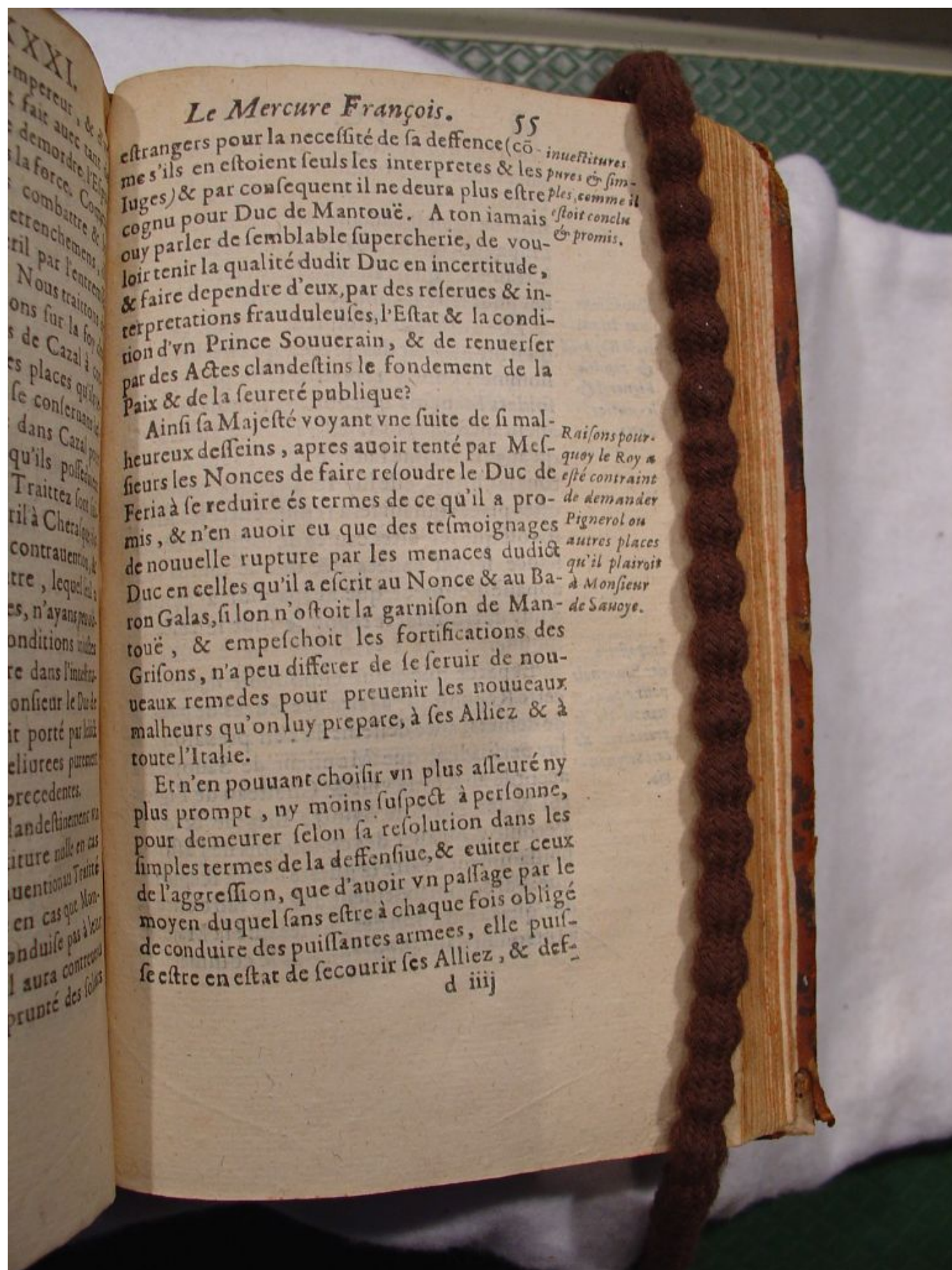


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan